

SAVOIR POUR COMPRENDRE...

En 2005, la société Alstom Wind France, promoteur de projets éoliens, prend contact avec Blanzay et Romagne pour développer une ferme éolienne.

Les maires des 2 communes sont régulièrement informés de l'état d'avancement des études.

A partir de 2007, 76 propriétaires ou exploitants sont contactés sur une très large zone. Au final, après avoir éliminé toutes les contraintes (parc de la vallée des singes, château d'Epanvilliers, habitations, bois, aérodrome...) seuls 47 ont signé une promesse de bail.

Pour permettre au Syndicat Mixte Du Pays Civraisien de déposer un dossier de ZDE (zone de développement éolien), le 1^{er} juillet 2010, le conseil municipal de Blanzay accepte à l'unanimité ce zonage.

Par la suite, début 2012, le conseil municipal donne son accord à Alstom pour continuer ses études et utiliser les chemins ruraux à cet effet.

A ce stade-là, ni le conseil municipal ni les propriétaires ne savaient quelles parcelles seraient retenues.

Ayant signé une promesse de bail, au regard de la loi et en tant qu'élus, nous ne devons pas participer aux délibérations.

Par méconnaissance et sans aucune mise en garde de quiconque (Alstom, sous-préfecture, petite commune rurale n'ayant pas de service juridique) nous reconnaissons notre erreur répréhensible par la loi : prise illégale d'intérêt par un élu.

Nous avons toujours voté pour la suite logique du projet, toujours dans le même état d'esprit sans penser à notre intérêt personnel mais plus aux retombées économiques et financières pour la collectivité.

En mai 2013, le promoteur dépose une demande d'autorisation d'exploiter, le préfet consulte les municipalités.

Le conseil municipal de Blanzay émet un avis favorable à cette demande, nous n'avons pas pris part aux débats et sommes sortis de la salle : la société Alstom venait de nous mettre en garde !

Le 21 juin 2013, cet état de faits est dénoncé par la SAS La Vallée Des Singes, par la SCI St François d'Assise et par M B Rordrof propriétaire du Château d'Epanvilliers auprès du Procureur de la République qui nous assigne au tribunal.

Nous vous assurons de notre sincérité et nous continuerons à œuvrer pour le bien vivre à Blanzay dans la paix et la sérénité.

JF Cordeau D Mérigot I Surreaux